



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
11 mai 2001
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Vingt-cinquième session
2-20 juillet 2001

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises depuis les vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité.
7. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session.
8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-cinquième session.

Annotations

1. Ouverture de la session

La vingt-cinquième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par le représentant du Secrétaire général.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, le Comité adopte l'ordre du jour en début de session. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

À sa vingt-quatrième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa vingt-cinquième session.

À sa sixième session, le Comité a créé deux groupes de travail permanents : le groupe de travail I, qui est chargé d'étudier et de proposer des moyens d'accélérer les travaux du Comité; et le groupe de travail II, qui est chargé d'étudier les moyens d'appliquer l'article 21 de la Convention. À sa septième session, il a décidé que la composition des groupes de travail resterait souple. À sa onzième session, le Comité a décidé que, conformément à la pratique établie, les groupes de travail se réuniraient en séance privée. Les institutions spécialisées et autres organismes susceptibles de faire une contribution de fond aux questions qu'un groupe de travail examine pourront être invités par celui-ci à participer à ses travaux. L'organisation des travaux proposée figure à l'annexe du présent document.

Documentation

Ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2001/II/1)

3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre les vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions du Comité

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Présidente mettra le Comité au courant des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui avaient des incidences sur les travaux du Comité.

4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autres qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention pour l'État concerné, puis tous les quatre ans, ou plus fréquemment à la demande du Comité.

À sa vingt-quatrième session, le Comité, tenant compte des critères de préférence à accorder aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis très longtemps, de la nécessité d'accorder la priorité aux rapports initiaux et du fait qu'il est souhaitable de maintenir un équilibre, notamment géographique, lorsqu'il s'agit d'examiner les rapports, a décidé d'inviter huit États parties à présenter des rapports. Tous ont accédé à cette requête.

À sa vingt-cinquième session, le Comité sera saisi des rapports suivants : rapport initial d'Andorre (CEDAW/C/AND/1); rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combinés de la Guinée (CEDAW/C/GIN/1-3 et Corr.1); rapport initial et deuxième rapport périodique de Singapour (CEDAW/C/SGP/1) et (CEDAW/C/SGP/2); deuxième rapport périodique de Guyana (CEDAW/C/GUY/2); deuxième et troisième rapports périodiques des Pays-Bas (CEDAW/C/NET/2/Add.1 et 2) et (CEDAW/C/NET/3/Add.1 et 2); deuxième rapport et troisième et quatrième rapports périodiques combinés du Viet Nam (CEDAW/C/VNM/2) et (CEDAW/C/VNM/3-4); quatrième et cinquième rapports périodiques du Nicaragua (CEDAW/C/NIC/4) et (CEDAW/C/NIC/5); et quatrième et cinquième rapports périodiques de la Suède (CEDAW/C/SWE/4) et (CEDAW/C/SWE/5).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, des représentants d'un État partie assistent aux réunions du Comité lorsque le rapport de cet État est examiné; ils participent aux débats et répondent aux questions ayant trait audit rapport. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates indicatives auxquelles leurs rapports doivent être examinés par le Comité à sa vingt-cinquième session.

Aux termes de l'article 49 du Règlement intérieur, le Secrétaire général fait part au Comité, à chaque session, de tous les cas de non-réception de tout rapport exigé des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention. Il lui fournit aussi une liste des rapports soumis par les États parties à la Convention, mais non encore examinés par le Comité. À sa vingt-cinquième session, le Comité sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la situation en ce qui concerne la présentation des rapports des États parties en vertu de l'article 18 de la Convention (CEDAW/C/2001/II/2).

À sa neuvième session, le Comité a décidé de convoquer une réunion du groupe de travail présession préalablement à la tenue de chaque session pour définir, à l'intention des représentants des États parties, avant les séances auxquelles leurs deuxièmes rapports périodiques et suivants seraient examinés, les points et les questions s'y rapportant. À sa dix-neuvième session, le Comité a décidé que le groupe de travail présession se réunirait à la fin de la session précédant celle où les deuxièmes rapports périodiques et suivants seraient examinés. Le groupe de travail en vue de la vingt-cinquième session s'est réuni à New York, du 5 au 9 février 2001. Le Comité sera saisi du rapport du Groupe de travail et des documents contenant les réponses des États parties à la liste de questions soulevées lors de sa réunion (CEDAW/PSWG/2001/II/CRP.1 et Add.1-5).

Documentation

Rapport initial d'Andorre (CEDAW/C/AND/1)

Rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combinés de la Guinée (CEDAW/C/GIN/1-3 et Corr.1)

Rapport initial et deuxième rapport périodique de Singapour (CEDAW/C/SGP/1 et CEDAW/C/SGP/2)

Deuxième rapport périodique de Guyana (CEDAW/C/GUY/2)

Deuxième et troisième rapports périodiques des Pays-Bas (CEDAW/C/NET/2/Add.1 et 2 et CEDAW/C/NET/3/Add.1 et 2)

Deuxième rapport et troisième et quatrième rapports périodiques combinés du Viet Nam (CEDAW/C/VNM/2 et CEDAW/C/VNM/3-4)

Quatrième et cinquième rapports périodiques du Nicaragua (CEDAW/C/NIC/4 et CEDAW/C/NIC/5)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la Suède (CEDAW/C/SWE/4 et CEDAW/C/SWE/5)

Rapport du groupe de travail présession (CEDAW/PSWG/2001/II/CRP.1 et Add.1 (Guyana), Add.2 (Pays-Bas), Add.3 (Nicaragua), Add.4 (Suède), Add.5 (Viet Nam))

Réponses aux questions (CEDAW/PSWG/2001/II/CRP.2 (Guyana), Add.1 (Nicaragua), Add.2 (Pays-Bas), Add.3 (Viet Nam), Add.4 (Suède))

5. Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 21 de la Convention, le Comité peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties. Ces suggestions et recommandations sont incluses dans le rapport du Comité, accompagnées, le cas échéant, des observations des États parties.

À sa dixième session, le Comité a décidé, au titre du point de son ordre du jour intitulé « Application de l'article 21 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes », d'offrir à des experts d'institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies la possibilité de présenter au Comité réuni en séance plénière des informations concernant des articles spécifiques de la Convention ou des questions susceptibles de faire l'objet de recommandations et de suggestions de caractère général.

À la même session, le Comité a décidé de sélectionner et de passer en revue certains articles et autres questions qui seront examinés lors des sessions ultérieures dans le cadre d'un programme à long terme, sans préjudice des modifications que pourraient imposer des faits nouveaux et des priorités nouvelles apparus lors de l'examen des rapports des États parties.

À sa vingt-troisième session, le Comité a adopté la décision 23/III sur l'article 4.1 de la Convention par laquelle « il a décidé de formuler une recommandation générale relative à l'article 4.1 de la Convention, ayant à l'esprit la procédure en trois étapes pour l'élaboration des recommandations générales dont il a été convenu à sa dix-septième session. Il a également décidé d'organiser un débat général et un échange de vues avec les institutions spécialisées, les autres organismes du système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales lors de sa vingt-quatrième session qui se tiendra en janvier 2001.

À sa vingt-quatrième session, le Comité a entamé l'examen d'une recommandation générale relative à l'article 4.1 de la Convention sur les mesures spéciales temporaires visant à accélérer l'égalité de fait entre les hommes et les femmes. Il a demandé au Secrétariat de lui présenter à sa vingt-cinquième session une analyse de la façon dont il le conçoit dans le cadre de l'examen des rapports des États parties. Le Comité sera saisi du rapport du Secrétariat sur les mesures spéciales temporaires visant à accélérer l'égalité de fait entre les hommes et les femmes (CEDAW/C/2001/II/5).

Aux termes de l'article 22 de la Convention, les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la Convention qui entre dans le cadre de leurs activités, et le Comité peut les inviter à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans ces domaines. Le Comité sera saisi à sa vingt-cinquième session d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2001/II/3 et additifs).

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les mesures spéciales temporaires visant à accélérer l'égalité de fait entre les hommes et les femmes (CEDAW/C/2001/II/5)

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2001/II/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2001/II/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/2001/II/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2001/II/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2001/II/3/Add.4)

6. Moyens d'accélérer les travaux du Comité

À sa douzième session, le Comité a décidé que le Secrétariat préparerait, chaque année, à titre de document de présession, un rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité, contenant les informations communiquées par le Secrétariat, les observations faites par les membres du Comité ou les faits nouveaux intervenus dans d'autres organes chargés des instruments relatifs aux droits de l'homme. Comme le Comité a été autorisé à tenir deux sessions par an, le Secrétariat a décidé de lui présenter, à chacune d'entre elles, un rapport sur la question (CEDAW/C/2001/II/4).

À sa vingt-quatrième session, le Comité a demandé au Secrétariat d'analyser la façon dont les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme conçoivent les réserves émises au titre des rapports et communications des États parties qui seront soumis à l'attention du Comité à sa vingt-cinquième session. Cette analyse sera intégrée au rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité.

Toujours à la même session, le Comité a examiné la nature actuelle des observations finales et leur mode de formulation. Il a demandé au Secrétariat de lui présenter une analyse de ses observations finales notamment à propos de la longueur, de l'équilibre et de la conformité de celles d'autres organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme afin qu'il les examine à sa vingt-cinquième session. Cette analyse sera également incorporée au rapport sur les moyens d'améliorer les travaux du Comité.

Documentation

Rapport du Secrétariat sur les moyens d'améliorer le fonctionnement du Comité (CEDAW/C/2001/II/4)

7. Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session

À sa dixième session, le Comité a décidé que le projet d'ordre du jour provisoire de sa session suivante serait approuvé à la fin de chaque session.

Documentation

Projet d'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Comité

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-sixième session

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 2 juillet 2001		
509e séance		
10 heures	1	Ouverture de la session
	2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	3	Rapport de la Présidente sur les activités menées à la vingt-quatrième et la vingt-cinquième session
	5	Application de l'article 21 de la Convention : déclaration liminaire
	6	Moyens d'accélérer les travaux du Comité : déclaration liminaire
15 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier : composition des Groupes de travail I et II et questions à examiner
Mardi 3 juillet 2001		
10 heures à 11 h 30 (séance privée)		Réunion informelle avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies
11 h 30 à 13 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
15 heures à 16 h 30		Réunion informelle avec les organisations non gouvernementales
16 h 30 à 18 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Mercredi 4 juillet 2001	Jour férié	
Jeudi 5 juillet 2001		
510e séance		
10 heures à 10 h 30	4	Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention : Suède : quatrième et cinquième rapports périodiques (CEDAW/C/SWE/4 et CEDAW/C/SWE/5)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
511e séance		

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
15 heures (séance privée)	4 5 et 6	Suède (suite) Groupe de travail plénier
Vendredi 6 juillet 2001		
512e séance		
10 heures à 10 h 30	4	Pays-Bas : deuxième et troisième rapports périodiques (CEDAW/C/NET/2/Add.1 et 2 et CEDAW/C/NET/3/Add.1 et 2) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
513e séance		
15 heures (séance privée)	4 5 et 6	Pays-Bas (suite) Groupe de travail plénier
Lundi 9 juillet 2001		
514e séance		
10 heures à 10 h 30 (séance privée)	4	Singapour : rapport initial et deuxième rapport périodiques (CEDAW/C/SGP/1 et CEDAW/C/SGP/2) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 11 h 30		Questions des experts et dialogue avec le Comité
11 h 30 à 13 heures		
515e séance		
15 heures (séance privée)	4 5 et 6	Singapour (suite) Groupe de travail plénier
Mardi 10 juillet 2001		
516e séance		
10 heures à 10 h 30 (séance privée)	4	Andorre : rapport initial (CEDAW/C/AND/1) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 11 h 30		Questions des experts et dialogue avec le Comité
11 h 30 à		

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
13 heures		
517e séance		
15 heures	4	Andorre (suite)
(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Mercredi 11 juillet 2001		
518e séance		
10 heures à 10 h 30	4	Viet Nam : deuxième rapport et troisième et quatrième rapports périodiques (CEDAW/C/VNM/2 et CEDAW/C/VNM/3-4)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
519e séance		
15 heures	4	Viet Nam (suite)
(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Judi 12 juillet 2001		
520e séance		
10 heures à 10 h 30 (séance privée)	4	Guinée : rapport initial et deuxième et troisième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/GIN/1-3 et Corr.1)
10 h 30 à 11 h 30		Présentation par le représentant de l'État partie
11 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
521e séance		
15 heures	4	Guinée (suite)
(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Vendredi 13 juillet 2001		
522e séance		
10 heures	4	Réponses (Singapour)
(séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
523e séance		

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
15 heures (séance privée)	4 5 et 6	Réponses (Andorre) Groupe de travail plénier
Lundi 16 juillet 2001		
524e séance		
10 heures (séance privée)	4 5 et 6	Réponses (Guinée) Groupe de travail plénier
15 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Mardi 17 juillet 2001		
525e séance		
10 heures à 10 h 30	4	Nicaragua : quatrième et cinquième rapports périodiques (CEDAW/C/NIC/4 et CEDAW/C/NIC/5) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
526e séance		
15 heures (séance privée)	4 5 et 6	Nicaragua (suite) Groupe de travail plénier
Mercredi 18 juillet 2001		
527e séance		
10 heures à 10 h 30	4	Guyana : deuxième rapport périodique (CEDAW/C/GUY/2) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
528e séance		
15 heures (séance privée)	4 5 et 6	Guyana (suite) Groupe de travail plénier
Jeudi 19 juillet 2001		
10 heures à 13 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier

<i>Date/Heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
15 heures à 18 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
Vendredi 20 juillet 2001		
10 heures 13 heures (séance privée)	5 et 6	Groupe de travail plénier
529e séance		
15 heures	5 et 6	Adoption des rapports des Groupes de travail I et II
	7	Ordre du jour provisoire de la vingt-sixième session
	8	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa vingt-cinquième session
